

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord, sous la présidence de la mairesse, tenue le 13 juillet, 2019, à 11 h situé au 144, rue du Couvent, à Mont-Tremblant et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

La Mairesse, Madame Kimberly Meyer
Messieurs les conseillers : Monsieur Peter Richardson
 Monsieur Philippe Couture
 Monsieur Charles de Broin

Étaient absents : Madame la conseillère Louise Royer, Messieurs les conseillers Jean Cloutier et Éric Lessard.

La secrétaire-trésorière, Madame Stéphanie Carrière, est présente.

1. Résolution 2019-07-052 - Adoption de l'ordre du jour

1. **Adoption de l'ordre du jour;**
2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance;**
3. **Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 juin 2019;**
4. **Ratification des paiements exécutés par chèque;**
5. **Rapports de la Mairesse :**
 - 5.1. Lac-Tremblant-Nord;
 - 5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et
 - 5.3. Mont-Tremblant;
6. **Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations lors de la prochaine séance du conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant;**
7. **Règlements :**
 - 7.1. Avis de motion : S/O
 - 7.2. Adoption du Règlement 2019-04 déléguant diverses fonctions dévolues au conseil par la loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics;
 - 7.3. Abrogation Règlement 2017-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes;
8. **Administration:**
 - 8.1. Délégation à la Ville de Mont-Tremblant – appel d'offres et adjudication de contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles;
 - 8.2. Autorisation de la signature du contrat d'emploi de l'inspecteur municipal et en environnement par la secrétaire-trésorière et la mairesse;
 - 8.3. Autorisation pour l'inspecteur municipal et en environnement de siéger à la table de concertation pour l'Organisme de Bassin Versant;
 - 8.4. Renouvellement de l'entente de partenariat avec la SEPAQ;
 - 8.5. Demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale (ppa-ce);
 - 8.6. Mandat aux vérificateurs pour la production du rapport de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles pour l'année 2018 et subséquentes;
 - 8.7. Autorisation pour secrétaire-trésorière de signer au nom de la municipalité pour l'inscription aux services électroniques ClicRevenu;
 - 8.8. Autorisation pour secrétaire-trésorière et/ou la mairesse de signer au nom de la municipalité un contrat d'ingénierie pour la réfection du chemin Tranquillité pour un montant ne dépassant pas 24 000 \$;
9. **Rapport des comités :**
 - 9.1. Comité des finances et administration :
 - 9.1.1 États des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2019; et
 - 9.2. Comité consultatif en urbanisme :
 - 9.2.1 C.C.U. 2019-06-30 – Demande DPADL190040 - Construction d'un bâtiment accessoire (solarium), matricule 1721-13-2566, lot 5 011 385 du cadastre du Québec;
 - 9.2.2 C.C.U. 2019-06-31 - Demande DPCAL190041 – Aménagement d'un accès à une rue (chemin Thomas-Robert), matricule 1620-99-1708, lot 5 011 379 du cadastre du Québec;
10. **Acceptation de correspondance**
11. **Affaires nouvelles;**
12. **Période d'intervention des membres du conseil;**
13. **Deuxième période de questions; et**

14. **Clôture et levée de la séance.**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **Période de questions orales des personnes présentes et spécifiques à l'ordre du jour à l'exception des points reliés à la correspondance.**

3. **Résolution 2019-07-053 - Séance ordinaire du 8 juin 2019**

PRENANT ACTE QU'une copie du procès verbale a été remise à chacun des conseillers au moins 24 heures avant la présente réunion, conformément à la Loi.

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 8 juin 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **Résolution 2019-07-054 - Ratification du journal de décaissement**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU DE RATIFIER le journal de décaissements pour la période du 1er au 30 juin 2019 et d'approuver et de confirmer les débours effectués pendant cette même période pour une somme totale de 51 108,40 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **Rapports de la Mairesse :**

5.1. Lac-Tremblant-Nord;

5.2. Conseil des Maires de la MRC des Laurentides; et,

5.3. Ville de Mont-Tremblant.

6. **Résolution 2019-07-055 - Proposition établissant les orientations du conseil sur les sujets qui doivent faire l'objet de délibérations au conseil de l'agglomération de Mont-Tremblant**

CONSIDÉRANT l'exposé de la Mairesse sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil d'agglomération de la Ville de Mont-Tremblant et la position qu'elle entend prendre sur chacun de ces sujets, conformément à l'article 61, 2^e alinéa de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations L. Q. c.29*;

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU DE MANDATER la Mairesse ou le maire suppléant à prendre toutes les décisions qu'elle jugera appropriées sur les sujets énumérés à l'ordre du jour de la séance du conseil d'agglomération du 15 juillet 2019 déposé par la Mairesse séance tenante, en se basant sur l'information présentée lors de la présente séance et ce, dans le meilleur intérêt de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et de ses citoyens.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. **Règlements**

7.1. **Avis de motion :** S/O

7.2 **Résolution 2019-07-056 - Adoption du Règlement 2019-04 déléguant diverses fonctions dévolues au conseil par la loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics.**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU

D'ADOPTER le Règlement 2019-04 déléguant diverses fonctions dévolues au conseil

par la loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'autorité des marchés publics.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.3 Résolution 2019-07-057 - Abrogation du Règlement 2017-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU

D'ABROGER le Règlement 2017-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes, qui a été remplacé par le Règlement 2019-02 sur la protection des plans d'eau contre les espèces exotiques envahissantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. Administration

8.1 Résolution 2019-07-058 – Délégation à la Ville de Mont-Tremblant – appel d'offres et adjudication de contrat pour la collecte et le transport des matières résiduelles

CONSIDÉRANT que la MRC des Laurentides a, par son règlement 333-2018, soustrait les opérations de cueillette et de transport des matières résiduelles de sa compétence;

CONSIDÉRANT que le contrat entre la MRC des Laurentides et Les Services R.C. Miller enr. concernant la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2019, suite aux ententes intervenues entre la MRC et la Ville de Mont-Tremblant ainsi que la municipalité de Lac-Tremblant-Nord;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant a offert à la municipalité de Lac-Tremblant-Nord de former, en leur nom, un regroupement afin de demander des soumissions pour la fourniture de services de collecte et de transport des matières résiduelles sur les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord et ainsi se joindre au prochain contrat de collecte et de transport des matières résiduelles devant être effectif à compter du 1^{er} janvier 2020;

CONSIDÉRANT que l'article 29.5 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but, en commun d'obtenir des biens et des services et de demander des soumissions pour l'adjudication de contrats;

CONSIDÉRANT que l'article 29.6 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit qu'une partie à une telle entente peut déléguer à une autre tout pouvoir nécessaire à l'exécution de l'entente et lorsque le pouvoir de présenter une demande de soumissions est ainsi délégué, l'acceptation d'une soumission par le délégataire lie chaque délégant envers le soumissionnaire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de confier à la Ville de Mont-Tremblant le rôle de ville mandataire pour réaliser la procédure d'appel d'offres et d'adjuger le ou les contrats afin d'assurer une efficacité et une efficacité dans la fourniture des services;

CONSIDÉRANT que suite à cette délégation, l'acceptation des soumissions et la gestion de celles-ci seront la responsabilité de la Ville de Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT que la durée du contrat pour la fourniture des services de collecte et de transport des matières résiduelles sera de cinq ans et pourra être renouvelé pour deux périodes d'un an chacune aux mêmes termes et conditions.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Charles de Broin

ET RÉSOLU :

DE confier à la Ville de Mont-Tremblant le mandat de réaliser la procédure d'appel d'offres public ayant pour objet la fourniture de services de collecte et de transport des matières résiduelles (résidus ultimes, matières recyclables et

matières organiques) sur les territoires de la Ville de Mont-Tremblant et de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord, selon différentes options, par lot (soit porte-à-porte avec bacs roulants, soit par conteneurs) et par scénario (transbordement des matières recyclables, soit au nouveau site de transbordement de la Ville de Mont-Tremblant, soit au site déterminé par le soumissionnaire), le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à sa *Politique de gestion contractuelle*, notamment quant à la nomination des membres du comité de sélection;

D'utiliser aux fins de cet appel d'offre un système de pondération et d'évaluation des offres basé sur les critères et la pondération qui suit :

Critères d'évaluation	Pondération
Prix global de la soumission	45 points
Expertise	10 points
Compréhension du contrat	15 points
Volet technique et environnemental	30 points
Total	100 points

De déléguer à la Ville de Mont-Tremblant le soin d'adjuger le contrat ou les contrats au(x) soumissionnaire(s) conforme(s) ayant obtenu le meilleur pointage final quant au rapport qualité/prix pour l'option ou les options retenues, le cas échéant, tant au nom de la municipalité de Lac-Tremblant-Nord que la Ville de Mont-Tremblant, selon les modalités prévues aux présentes et au document d'appel d'offres;

QUE la présente résolution soit conditionnelle à l'adoption d'une résolution par la Ville de Mont-Tremblant acceptant la délégation telle que ci-dessus mentionnée, lesquelles résolutions formera l'entente intermunicipale qui les liera.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.2 Résolution 2019-07-059 - Autorisation de la signature du contrat d'emploi de l'inspecteur municipal et en environnement par la secrétaire-trésorière et la mairesse

CONSIDÉRANT la nécessité d'embaucher un inspecteur municipal et en environnement par la Municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise la signature du contrat d'emploi par la secrétaire-trésorière et la mairesse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4 Résolution 2019-07-060 - Autorisation de l'inspecteur municipal et en environnement de siéger à la table de concertation de l'Organisme de Bassin Versant

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Municipalité d'avoir un représentant sur le conseil d'administration de l'Organisme de Bassin Versant;

CONSIDÉRANT l'expérience environnementale de l'inspecteur municipale et en environnement de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil municipal autorise l'inspecteur municipal et en environnement de siéger à la table de concertation pour l'Organisme de Bassin Versant des rivières rouges, petite nation et Saumon.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5 Résolution 2019-07-061 Renouvellement de l'entente de partenariat avec la SÉPAQ

CONSIDÉRANT le projet de renouvellement de l'entente de partenariat avec la SÉPAQ soumis aux membres du conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la Mairesse et la secrétaire-trésorière à signer le renouvellement de l'entente de partenariat avec la SÉPAQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2019-07-062 - Demande de subvention au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale (ppa-ce)

CONSIDÉRANT l'existence de programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal par circonscription électorale (ppa-ce)

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE le conseil demande une subvention au montant de 15 000 \$ à travers le programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour le chemin de la Tranquilité dont les travaux sont estimés à 30 000 \$ conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports;

QU'UNE demande de subvention de 15 000 \$ soit transmise à la députée de Labelle Madame Chantale Jeannotte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6 Résolution 2019-07-063 - Mandat aux vérificateurs indépendants pour la production du rapport de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles pour l'année 2018 et subséquentes

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de son Règlement 333-2018 concernant la déclaration de compétence par la MRC des Laurentides à l'Égard de toutes les municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement à l'ensemble du domaine de la gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que depuis l'adoption de ce règlement, la municipalité a une obligation de mandater des vérificateurs à produire un rapport de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles pour l'année 2018 et subséquentes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

QUE le conseil mandate la firme de Reid et associés à produire le rapport de compensation pour la collecte sélective des matières résiduelles pour l'année 2018 et subséquentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.7 Résolution 2019-07-064 - Autorisation pour secrétaire-trésorière de signer au nom de la municipalité pour l'inscription aux services électroniques ClicRevenu

CONSIDÉRANT la nécessité de la municipalité d'avoir accès aux services électroniques ClicRevenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Philippe Couture

ET RÉSOLU :

QUE la secrétaire-trésorière (ci-après la « représentante ») soit, et elle est par les présentes, autorisée à signer pour et au nom de la municipalité les documents requis

pour l'inscription aux services électroniques ClicRevenu et, généralement, à faire tout ce qu'elle jugera utile et nécessaire à cette fin;

QUE le ministre soit, et il est par les présentes, autorisé à communiquer à la représentante les renseignements dont il dispose et qui sont nécessaires à l'inscription aux services ClicRevenu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.8 Résolution 2019-07-065 - Autorisation pour la secrétaire-trésorière et/ou la mairesse de signer au nom de la municipalité un contrat d'ingénierie pour la réfection du chemin Tranquillité pour un montant ne dépassant pas 24 000 \$.

CONSIDÉRANT la décision du conseil d'accepter que le chemin de la Tranquillité lui soit transféré pour des raisons de sécurité des citoyens et pour son entretien;

CONSIDÉRANT que la municipalité aura accès au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019-2023 afin de financer l'infrastructure de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la réfection du chemin sera admissible au programme TECQ;

CONSIDÉRANT qu'il serait nécessaire de mandater un ingénieur afin d'effectuer les travaux nécessaires pour la réfection.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'AUTORISER la secrétaire-trésorière ou la mairesse de signer un contrat avec un ingénieur, pour un montant ne dépassant pas 24 000 \$, sujet à son admissibilité au programme TECQ.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. Rapport des comités

9.1 Comité des finances et administration : états des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 30 juin 2019.

9.2 Comité de consultation en urbanisme :

9.2.1 Résolution 2019-07-066 - C.C.U. 2019-06-30 – Demande DPADL190040 Construction d'un bâtiment accessoire (solarium), matricule 1721-13-2566, lot 5 011 385 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un bâtiment accessoire (solarium) et des documents produits;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les plans soumis par le propriétaire, et autoriser l'officier municipal à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2.2 Résolution 2019-07-067 C.C.U. 2019-06-31 - Demande DPCAL190041 – Aménagement d'un accès à une rue (chemin Thomas-Robert), matricule 1620-99-1708, lot 5 011 379 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande de permis pour la construction d'un aménagement d'accès à une rue et des documents produits;

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 5 011 379, situé dans la municipalité de Lac-Tremblant-Nord est propriétaire du lot 5 009 979 du cadastre du Québec localisé dans la Ville de Mont-Tremblant afin d'y ériger un bâtiment résidentiel;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par les membres du comité consultatif en urbanisme selon tous objectifs et les critères établis au règlement sur les PIIA;

CONSIDÉRANT le rapport de M. Alexandre Ducros de la firme WSP;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Peter Richardson

ET RÉSOLU :

D'ACCEPTER les plans soumis par l'entrepreneur Serge Morin déposé le 28 juin et corrigé le 29 juin 2019 et autoriser l'inspecteur municipal et en environnement à émettre les permis et certificats nécessaires à la réalisation de ce projet sous les conditions suivantes :

- a) **QUE** le l'accès proposé soit localisé à 10 M du milieu humide;
- b) **QUE** la Ville de Mont-Tremblant confirme que le terrain situé sur son territoire est enclavé;
- c) **QUE** le propriétaire du lot 5 009 979 du cadastre du Québec situé dans la Ville de Mont-Tremblant obtienne préalablement son permis pour une nouvelle construction, d'installation septique et de captage d'eau du département de l'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant;
- d) **QUE** l'aménagement à l'accès au chemin Thomas-Robert ne serve qu'à desservir une seule résidence sur le lot 5 009 979 situé dans la ville de Mont-Tremblant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. **Acceptation de correspondance**

11. **Affaires nouvelles**

12. **Période d'intervention des membres du conseil** : Monsieur le conseiller Charles de Broin mentionne le décès de Monsieur Michel Lefebvre, résidant au lac Bibite.

13. **Deuxième période de questions**

14. **Résolution 2019-07-068 Clôture et levée de la séance**

Il est PROPOSÉ par : Monsieur le conseiller Charles de Broin

ET RÉSOLU

QUE la séance soit levée à 11 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Kimberly Meyer
Mairesse

Madame Stéphanie Carrière
Secrétaire-trésorier